Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251209-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, 4 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Gaëlle LE CANT, Sylvie LE CARVENNEC, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : 2 : Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Christelle LURON à Didier NEVEUX

Absent : 1 : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 20 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Compléments d'actions relatives au traité de concession de l'opération Ilot LE BONNIEC avec la SPLA Lannion-Trégor Aménagement

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 23 Octobre 2025 pour la signature du traité de concession entre la SPLA et la commune pour l'opération de l'ilot LE BONNIEC.

Avant la signature du traité, le Conseil Municipal doit délibérer sur la garantie d'emprunt par la collectivité, prévue dans le projet du traité à hauteur de 80% et la nomination d'un suppléant au sein du Comité Technique et au sein de la Commission d'attribution de la SPLA propre à l'opération

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'accorder** la garantie de la collectivité jusqu'à hauteur de 80 % au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération

- **De désigner** son maire en tant que titulaire et Monsieur ROUSSEL, conseiller délégué aux affaires scolaires en tant que suppléant au sein du Comité Technique et au sein de la Commission d'attribution de la SPLA Lannion Trégor Aménagement propre à l'opération avec voix délibérative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** la garantie de la collectivité jusqu'à hauteur de 80 % au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251209-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-09

- **Désigne** son maire en tant que titulaire et Monsieur ROUSSEL, conseiller délégué aux affaires scolaires en tant que suppléant au sein du Comité Technique et au sein de la Commission d'attribution de la SPLA Lannion Trégor Aménagement propre à l'opération avec voix délibérative

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État